

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection : Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

	Nom de l'exploitant	e l'exploitant Numéro de permis		ermis		Date d'inspection		
	MARTINE PAULIN	2000324				Le 25 octobre 2019		
	om de l'établissement					Numéro de téléphone		
	LA GARDERIE CHEZ MARTINE					(506) 855-6988		
	Adresse							
78 rue Mathilde Dieppe NB E1A 7V2								
	Nom de la personne responsable de la délivrance de per	de la personne responsable de la délivrance de permis Titre du posi				,		
	Janice Gauvin-Léger			Inspectrice				
	Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives		Règlement			limite pour onforme	Date d'attestation de la conformité	
	Commentaires généraux							
	Discussion avec l'exploitante lors de l'inspections au sujet d'un consentement relatif au bain pour chaque enfants dans son service. Une copie du consentement sera envoyer par courriel à l'exploitante. Les produits toxiques dans la cuisine on été placer dans la résidence de l'exploitante puisqu'il ne sont pas utiliser pour le service de garde. La porte de la cuisine avait une poigné qui prévenait accès au enfants à la cuisine. Discussion avec l'exploitante de vérouiller la porte de la cuisine avec une clé si elle désire garder des produits à cette endroits. L'inspectrice à eu une discussion avec l'exploitante et les éducatrices des régistres d'incident et les rapports d'incident. (6.6.1 et 6.6.2 dans le manuel l'exploitant.). Une copie du rapport d'incident sera envoyer par courriel. Durant la visite l'exploitante discute avec l'inspectrice de la possibilité de permettre aux enfants de moins de 2 ans de ce mélanger avec les préscolaires. L'exploitante fera une demande d'exemption et le dossier sera évaluer par le bureau centrale. Aucun changements sera faite avant l'approbation du bureau centrale. Les ratios était respecter lors de la visite. Les vérifications durant les heures de repos était faite au x15 minutes.							
	original signé par Janice Gauvin-Léger Signature de la personne responsable de la délivrance de permis	e D	ate	Le 2	25 octo	obre 2019		
	original signé par			1.50)E = =1 =	hua 2010		
	Martine Paulin Signature de l'exploitant ou de la personne désignée		ate	Le z	23 000	bre 2019		